

Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) Demande de reconnaissance¹

Pour être admissible au programme, l'organisme communautaire doit satisfaire tous les critères suivants :

- L'organisme est à but non lucratif
- L'organisme a été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- L'organisme est enraciné dans la communauté
- L'organisme entretient une vie associative et démocratique
- L'organisme est libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations
- L'organisme poursuit une mission qui lui est propre et qui favorise la transformation sociale
- L'organisme fait preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée
- L'organisme est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public
- Les objets énoncés dans les lettres patentes de l'organisme sont reliés au domaine de la santé et des services sociaux
- L'organisme doit avoir son siège social dans la région de la Côte-Nord.
- L'organisme s'est doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale.
- L'organisme a obtenu son incorporation depuis au moins 2 ans.

Liste des documents requis pour faire une demande de reconnaissance et d'admissibilité

- Formulaire d'admissibilité du PSOC rempli et signé par deux administrateurs
- Lettre de présentation (avec historique et contribution de la communauté)
- Lettres patentes (et lettres supplémentaires, le cas échéant)
- Règlements généraux (version la plus récente et la date)
- L'offre d'activités de l'organisme
- Démonstration que l'organisme répond aux huit (8) critères de l'Action Communautaire Autonome (ACA)
- Preuve de la tenue de l'AGA
- Dernier rapport financier annuel présenté en AGA
- Dernier rapport d'activités annuel présenté en AGA
- Liste des membres du conseil d'administration et leur provenance
- Document démontrant que l'organisme répond à sa mission depuis au moins deux ans et qu'il est au service de sa communauté

Faire parvenir vos documents à l'attention de **Madame Marie-Pier Harris-Furlong** au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, à l'adresse courriel suivantes :

marie-pier.harris-furlong.09cisss@ssss.gouv.qc.ca

¹ Le document est sujet à changements suivant l'adoption du nouveau *Cadre de gestion régional*